Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_010-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-010 – FINANCE – Autorisation de programmes et crédits de paiement (AP/CP) – Exercice 2026-2027 – 4 opérations communales

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	15	14	pour : contre :	15 0	Abstentions :	6

Date de la convocation : Mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT *(absence au moment du vote),* Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, François PÉRIN, Josiane HENRY, Annie PÉRIN, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY ;

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Patrick CAILLEAU, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Stéphane PEDRONO a donné pouvoir à François PÉRIN, Hervé RIO a donné pouvoir à Josiane HENRY, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Éric MAHÉ, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON ;

Absence : Céline BERCETCHE, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Vincent TANGUY, Thierry JOUBERT, Sophie LOLIVE, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2121-29, relatif aux compétences du conseil municipal en matière budgétaire et financière ;

Signé par : Noëlle CHENOT
Date : 21/02/2026
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_010-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU l'article L.2311-3, relatif à la planification pluriannuelle des investissements par autorisation de programme et crédits de paiement ;
VU les articles L.2312-1 et suivants, relatifs au vote, à l'exécution et au contrôle des budgets communaux ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération du Conseil municipal relative au Débat d'Orientation Budgétaire ;
CONSIDÉRANT que la commune doit réaliser les opérations d'investissement suivantes : ilot poste, éclairage public, salle pour la Commune (St Symphorien), et chaufferie ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer pour chacune une autorisation de programme et de fixer les crédits de paiement afférents pour les exercices 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT que ces opérations doivent être inscrites au budget communal conformément à la réglementation en vigueur ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création de l'AP/CP correspondant ainsi que la répartition des crédits de paiement.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT *TOTAL DES AP - CP*		Total TTC *3 877 845,04 €*	2026 *1 808 720,31 €*	2027 *2 069 124,73 €*
1 - Ilot poste		**1 734 530,00 €**	**434 530,00 €**	**1 300 000,00 €**
	2031 - Etudes	34 530,00 €	34 530,00 €	
	2111 - Acquisition de terrains	1 700 000,00 €	400 000,00 €	1 300 000,00 €
2 - Eclairage Publique		**543 457,00 €**	**243 457,00 €**	**300 000,00 €**
	21538 - Eclairage terrain de football	155 457,00 €	55 457,00 €	100 000,00 €
	21538 - Eclairage parvis et maison de l'enfance	168 000,00 €	168 000,00 €	
	21538 - Eclairage intelligent smart city	5 000,00 €	5 000,00 €	
	21538 - Eclairage public Koh castel	15 000,00 €	15 000,00 €	
	21538 - Eclairage allée du petit train	100 000,00 €		100 000,00 €
	21538 - Eclairage terrain mixte rugby-football	100 000,00 €		100 000,00 €
3- Salle pour la Commune (St Symphorien)		**138 880,29 €**	**35 000,00 €**	**103 880,29 €**
	2313 - Construction de la salle	138 880,29 €	35 000,00 €	103 880,29 €
4- Chaufferie		**1 460 977,75 €**	**1 095 733,31 €**	**365 244,44 €**
	2313 - Construction de la chaufferie et du préau	1 460 977,75 €	1 095 733,31 €	365 244,44 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_010-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 15 votes pour et 6 abstentions *(Eric MAHE avec pouvoir, Sylviane PEDRON avec pouvoir, Anne-Laure POUILLY et Chantal CHARRERON).*

APPROUVE la création des autorisations de programme « Ilot Poste », « Éclairage public », « Salle pour la commune » et « Chaufferie », ainsi que la répartition correspondante des crédits de paiement. »

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 février 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX